



BULLETIN MUNICIPAL 2017

LE FALGA



N° 23 - MARS 2018



ÉDITORIAL



LA RÉFORME TERRITORIALE

La Réforme Territoriale de 2010, prévoit la création de Communes Nouvelles.

La Loi NOTRE de 2015 a eu pour conséquences : la fusion des Régions, des Communautés de Communes, la dissolution des Syndicats Intercommunaux et incite financièrement à la création de Communes Nouvelles.

C'est la volonté des gouvernements depuis 45 ans, réduire le nombre des communes en France, aujourd'hui 36 000.

L'État maintient l'incitation financière pour la création de Communes Nouvelles et l'Association des Maires de France en fait la promotion.

UNE ÉVIDENCE

Il faut donc se rendre à l'évidence et ne pas se tromper. La Commune est le prochain échelon de la Restructuration Territoriale de notre pays.

Le principe de « Commune Nouvelle » a une logique attachée aux vertus du regroupement comme :

- renforcer les mutualisations pour réaliser des économies d'échelle
- peser davantage auprès des acteurs supra communaux
- maintenir ou développer des services publics.

GÉRER C'EST PRÉVOIR

La municipalité du Falga anticipe et veut avoir le choix, ne pas se laisser imposer une décision préfectorale arbitraire, et étudie, en amont, l'éventuelle fusion avec la commune d'Auriac.

Un dispositif d'harmonisation fiscale est prévu par la Loi avec un lissage des taux sur 12 années grâce à l'application d'un taux moyen pondéré.

LES ATOUTS D'AURIAC

1 - L'école de proximité

Nous envoyons nos enfants en primaire à ½ heure de bus à Mourvilles-Hautes alors qu'Auriac est à 5mn. Les enfants bénéficient entre midi et deux heures des animations du CLAE, Centre de Loisirs Associé à l'École. Les repas de grande qualité sont réalisés sur place, comme à la maison. La charge de fonctionnement scolaire, pour la commune, est de 50% moins élevée à Auriac par rapport au coût actuel.

2 - Les services à la personne

Le Foyer Logements (MARPA) - Le transport à la demande (TAD) - Les portages de repas.

3 - La mise à disposition du personnel technique et du matériel des Ateliers Municipaux, dont nous sommes totalement dépourvus.

4 - Sa vie associative

PRUDENCE ET SÉRIEUX

Le Conseil Municipal que vous avez élu étudie donc cette question avec prudence et sérieux au mieux des intérêts de notre commune et de chacun de ses habitants, avec l'aide des services du Département et ceux de la Préfecture. Ce projet n'est qu'au stade préliminaire de l'étude et nous ne manquerons pas de vous tenir informés au fil de son avancée.

**Bien Cordialement à tous,
Isabelle Coutureau
pour le Conseil Municipal.**



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES EN 2017 :

-Sylvain PETIT le 15 mai - Gabin BANQUET le 5 juillet

MARIAGES EN 2017 :

8 juillet Marjorie SERAFIN et Ludovic HELLEBODE
22 juillet Emmanuelle LHOMME et Eric MARTIGNOLES
23 septembre Céline BOADA et Jérémie COUTUREAU
14 octobre Claire GRANZOTTO et Laurent SASSIER
21 octobre Juliette GREGORIS et Vincent OFFE

Félicitations aux
Heureux Parents !



Tous nos Voeux de Bonheur aux Nouveaux Mariés !

BIENVENUE AUX NOUVEAUX ARRIVANTS SUR LA COMMUNE :

Mr & Mme MAURETTE-PARRA et leurs enfants - Mr & Mme BLANCHON et leurs enfants
Mme DANZA et Mr PRIEU - Mr & Mme LEMMET

TRAVAUX 2017

- Peinture de la salle du Conseil.
- Mise en place de deux mains courantes à l'entrée du cimetière pour faciliter l'accès aux personnes en difficulté pour gravir les marches.
- Toiture Foyer rural
- Travaux de mise en sécurité de la très dangereuse sortie du cimetière, en déportant celle-ci pour une visibilité parfaite.
- Réalisation d'une poutre de rive, dans le virage, entre le carrefour de la mairie et Las Moles pour permettre un déport vers la droite pour les véhicules qui montent, en cas de nécessité.
- Travaux de voirie communale de Lanis à Perramond et tout le chemin de Crouzet.
- Travaux d'épaveuse, talus et banquettes.
- Travaux en régie par notre agent communal : travaux d'entretien des biens communaux, entretien du cimetière et des espaces verts, débroussaillage du petit bois communal derrière le cimetière, peinture extérieure du Foyer Rural.



BIEN VIVRE ENSEMBLE AU FALGA

RETROSPECTIVE 2017

- Marché de Printemps 8 mai
- Repas partagé de la St Jean 23 juin
- Marchés d'été juillet et août
- Marché Nocturne 13 juillet
- Le repas de la Mairie à ses habitants 15 juillet
- Bal Occitan 15 juillet
- Concert à l'église : Quintette de Cuivres 27 août
- Repas de clôture des marchés d'Été 28 août
- Marché d'Automne 29 octobre
- Lectures contées, bénéfice Téléthon 2 décembre
- Accueil des Cyclos de Revel 9 décembre
- Marché de Noël 17 décembre

ENFANTS

- 16 février atelier Amandine .Plates- bandes et enclos tressé.Plantation de bulbes dans la butte aromatique, derrière la mairie
- 11 avril Cueillette des œufs de Pâques
- 28 juin visite de l'élevage de chèvres angora à LAPOUTICARIO
- 25 octobre atelier avec Les Jardins d 'Amandine. Création d'instrument de musique avec des végétaux. Nettoyage d'automne du jardin des enfants, à la mairie et plantation de bulbes de tulipe.
- 9 décembre Atelier cartes de vœux





Marché de Printemps



Marché d'été



Repas de la Mairie 15 Juillet



Repas de la Mairie 15 Juillet



Concert à l'église



Repas clôture Marché d'été



Cyclos Revel pour Téléthon

ENVIRONNEMENT

Le Bruit *(extraits de la réglementation des services de l'Etat)*

« Tout auteur de bruit pourra être sanctionné dès lors que ce bruit porte atteinte à la tranquillité du voisinage par l'une des caractéristiques suivantes : la durée, la répétition ou l'intensité ». Il faut savoir également que le « droit » d'organiser une fête bruyante une fois par mois est un mythe qui n'a aucun fondement juridique.

L'arrêté préfectoral du 23 juillet 1996 a autorisé l'utilisation d'appareils de jardinage et de bricolage (tondeuses, motoculteurs, tronçonneuses, scies) :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h.
- Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h et de 16h à 18h.

Tout contrevenant prend le risque de poursuites.

Expérimentation Collecte Bio-Déchets

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte nous impose de profondes modifications de nos méthodes de collecte à l'horizon 2025. A cette date, il sera interdit de collecter en mélange les Bio Déchets et les Ordures Ménagères Résiduelles (nos poubelles de cuisine).

En campagne, la généralisation de la pratique du compostage individuel permettrait de limiter au maximum les collectes supplémentaires et une hausse de la taxe.

La municipalité s'engage à la fourniture gratuite d'un composteur aux foyers n'en possédant pas, afin de détourner de nos poubelles le gisement de fermentescibles (épluchures de légumes, reliefs de repas...) qui les alourdissent considérablement.

Broyage des Végétaux

Avez-vous déjà entendu parler du broyage de végétaux ? Cela consiste tout simplement à utiliser un appareil dédié à cette tâche. Vous lui fournissez vos branches, broussailles, feuilles... et il en ressort des copeaux. Ces résidus de broyage, appelés aussi broyats, pourront alors être utilisés de différentes manières :

- en compostage pour aérer votre compost
- en paillage pour protéger les plantes du gel en hiver ou pour le jardin potager. Quels avantages à mettre du paillis :
 - o Garde l'humidité et limite l'évaporation ; économies d'eau en limitant l'arrosage
 - o Protège le sol en limitant le tassement de la terre sous l'action de la pluie
 - o Le paillage se décompose lentement et enrichit le sol
 - o Conserve les légumes propres dans le potager
 - o Réduit les amplitudes thermiques au niveau du sol : moins d'excès, températures moins élevées en été, plus douces en hiver, ce qui favorise une bonne végétation.

Le SIPOM propose une prestation de service de broyage pour des végétaux de diamètre maximal 20 centimètres.

Alors n'hésitez pas, si vous avez besoin de faire broyer vos végétaux, si vous souhaitez limiter les produits phytosanitaires dans votre jardin, contactez la Mairie qui prendra contact avec le SIPOM pour définir une date de passage sur la commune

URBANISME

Les dossiers d'urbanisme sont disponibles en mairie ou sur le site Internet du ministère de l'écologie, de l'aménagement et du développement durable. Rappel :

***Les vérandas, les abris de jardin, quels que soient la surface et les matériaux utilisés, doivent impérativement faire l'objet d'une déclaration préalable en mairie. Les abris de jardin édifiés, sans déclaration préalable, doivent être régularisés dans les meilleurs délais.**

***Le remaniement de toiture, les velux, les piscines, les clôtures sont également soumises à déclaration préalable.**

Le fait d'effectuer des travaux soumis à autorisation sans les avoir préalablement déclarés est constitutif d'une infraction pénale et peut faire l'objet de poursuites.

Visite de contrôle des permis déposés. Suite aux dossiers de permis déposés en mairie, le géomètre du cadastre vient chaque année contrôler les travaux effectués. Pour cela, il est amené à se rendre sur le terrain et est autorisé par la Loi à contrôler la légalité des travaux.

ENCOURAGER & SOUTENIR

Claire Sassier Apicultrice au Falga

L'exploitation de Claire SASSIER est composée de 200 ruches, installées dans des endroits protégés de la montagne noire, de la montagne ariégeoise et sur l'exploitation familiale. Très sensible aux problèmes environnementaux et à une alimentation saine, son objectif est avant tout de faire un miel de qualité tout en respectant le bien être des abeilles et l'environnement (pas de produits chimiques ou d'antibiotiques).

Le miel ne subit aucune manipulation (telle que ensemencement, chauffage, pompage, pasteurisation) qui pourrait dégrader son caractère naturel. Simplement un filtrage et un repos en maturateur avant la mise en pot.

Avec la réalisation d'un atelier de transformation en 2017, des produits dérivés à base de miel sont également fabriqués sur l'exploitation, dont toutes les matières premières sont sélectionnées avec soin et issues de l'agriculture biologique. L'objectif étant de proposer des produits de qualité, sucrés essentiellement au miel, sans additifs, sans conservateurs ou arômes artificiels. Des produits sains, naturels, bon pour la santé et aux vertus thérapeutiques exceptionnelles!

Découverte des produits directement à la ferme, sur rendez-vous au **06 82 31 25 87**.



De la ferme à la fourchette : Une nouvelle exploitation Bio au Falga !!!

En juillet 2017 a commencé une nouvelle aventure sur notre commune: la création d'un élevage de volailles Bio.

Une production qui vise la qualité plutôt que la quantité:

- Une durée d'élevage longue en plein air. Elles sont abattues à 110 j en moyenne (au delà du cahier des charges AB ou Label Rouge; 81j).
- L'aliment est produit à la ferme à partir de céréales pour nourrir les volailles;
- Un atelier de transformation a été créé pour proposer de la volaille entière et de la découpe.

D'ici quelques semaines des plats cuisinés «100% Bio et fait maison» seront également élaborés.

La commercialisation est uniquement en vente directe: point de vente à la ferme (sur rdv à partir du mercredi après-midi) et aux marchés de REVEL

Hélène et Jérôme DELMAS - La ferme de Montplaisir Bio

Lieu dit Montplaisir 31540 LE FALGA

07 82 99 38 62 - montplaisirbio@orange.fr



Nicolas LESSIEUX Maraîcher au Falga

Maraîchage naturel : production et livraison hebdomadaire de paniers de légumes de saison.

06 18 45 38 23

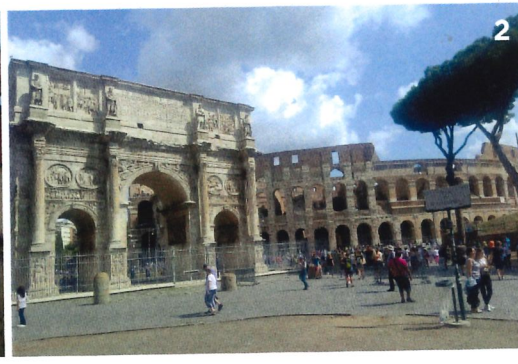
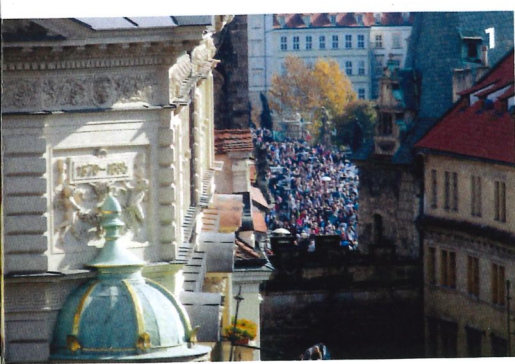
LES FALGATIENS VOYAGENT

1 - A Prague, aujourd'hui, le temps du communisme, des restrictions de liberté et des disettes semble loin ! L'ancien quartier juif avec ses synagogues et son cimetière nous fascine.

La lumière de l'été indien est éblouissante... Seule ombre au tableau : les milliers de touristes, dont nous faisons partie ! Martine et Philippe Quiminal

2 - Rome « Tous les chemins partent de Rome ». Le Colisée. Isabelle et Jean-René Coutureau

3 - Alsace, Strasbourg maisons à colombage place de la cathédrale. Marinette et Jean-Louis Bosc



INFORMATIONS MUNICIPALES

PERMANENCE DE LA MAIRIE

Lundi : 8 h 30 - 12 h 30 et 14 h 30 - 17 h 30

Madame le Maire reçoit sur rendez-vous le Samedi matin

Place de la Forge - 31540 Le Falga - 05 61 83 02 35

E-mail : mairie.lefalga@orange.fr

S.P.A

L'adhésion de notre commune à la Société Protectrice des Animaux vous permet d'en utiliser les services. Contact au **05 61 47 60 00**.

Location Foyer Rural (aux Falgatiens uniquement pour la tranquillité des riverains)

60 € du 1er Mai au 31 septembre - 100 € du 1er octobre au 30 avril

30 € l'utilisation de la Halle, si besoin électricité

Chèque de caution de 300 € à l'ordre du Trésor Public - Chèque de location à l'ordre du Trésor Public - Attestation d'assurance et responsabilité civile

Mis à disposition gratuitement : 4 tables en bois stables + tréteaux en fer + 10 bancs.

Contactez Sabine Preteux au 06 64 97 11 62.

FORMALITÉS

Les passeports se font uniquement à Revel. Les cartes d'identité se font dans toutes les communes bourg-centre comme Revel, Villefranche de Lauragais, Lanta, Caraman... après un rendez-vous téléphonique, sachant que les délais peuvent être très longs. La carte grise se fait uniquement en ligne.

Depuis le 1er novembre la déclaration conjointe de PACS s'enregistre soit à la mairie soit auprès d'un notaire.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LAURAGAIS REVEL SORÉZOIS

Nous avons procédé au renouvellement de l'exécutif de notre Communauté de Communes après le départ de Monsieur **Alain CHATILLON**.

Résultat des élections : Président: **André REY**

Vices-présidents : **Etienne THIBAUT, Albert MAMY, Véronique OURLIAC, Michel FERRET, Bertrand GELI, Pierrette ESPUNY**



Comité de rédaction et de relecture : Isabelle Coutureau, Anne-Marie Granzotto, Sabine Prêteux, Jean-Louis Bosc, Alain Cérène.
Crédit photo : Isabelle Coutureau - Conception & Impression : Copy Revel

BIENTÔT 16 ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

C'EST OBLIGATOIRE



www.defense.gouv.fr/jdc

